



JOURN@L FOOT

N°490 DU 14 OCTOBRE 2021

TROPHEES PHILIPPE SEGUIN

Nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement de la 14e édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football ».

Pour rappel, cette opération est ouverte à l'ensemble des clubs de football amateur et a pour objectifs de détecter, valoriser et promouvoir les actions citoyennes qui sont déjà mises en place.

Vous trouverez ci-après le lien de redirection pour accéder au formulaire d'inscription aux Trophées (toute communication pouvant être redirigée vers ce lien) : <https://fondationdufootball.wiin.io/fr>

Plus d'infos [ici](#)



SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1

DISCIPLINE P2

REGLEMENTS P4

APPEL P7

JEUNES/DELEGUES P8

TECHNIQUE P9

FUTSAL P10

FEMININES P12

Compte tenu de la saison particulière cette année et du contexte qui évolue constamment, le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser, et ce jusqu'à la fin de la saison. Si vous souhaitez organiser un tournoi, la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger > Formulaires divers > Organisation Tournois).

- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

CLUBS :

CSSP : Contraintes liées au pass sanitaire

DIVERS :

Ligue handisport : Inscription journée de détection foot à 5

La Poste : 20 ans des Journées de l'arbitrage La Poste

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission des Règlements :

Megève – Lanfonnet – Viry – Bons en Chablais - St Cergues

Commission de Discipline :

US Pringy – Marignier SP - CS2A

Commission des Jeunes :

CS Amphion Publier – AS Marin – FC Vallée Verte – CSA Poisy – ES Douvaine Loisin (2) – GJ AALP – FC Cheran – CSA Poisy – US Argonay – SCMVA – GJ Anthy Margencel – Ent. Pays de Cruseilles – AG Bons – FC Lemans – US Divonnaise – Beaumont Collonges – Foot Sud Gessien – AS Thonon – AJ Ville la Grand (2) – CS Ayze – Marignier – GFA Rumilly Vallières – US Saint Julien – ES Sciez – ES Saint Jeoire La Tour – ES Seynod

Commission Sportive :

USAV – CS Ayze – FC Villy le Pelloux – F. Sud Gessien – Villy le Pelloux – FC Lemans – US Vétraz – Cruseilles – CS Vacheresse – ASP Villaz – FC Vuache – ASC Sallanches – Pays de Gex -ASC Sallanches – AS Marin – CS La Balme de Sillingy

Commission Féminine :

Pays de Gex – AS Sillingy

Commission des Arbitres :

Setti – Mazroua – Albi – Dunand – Altunok -
FC Vuache – AS Thonon – US Challex - Foot Sud Gessien – Haut Giffre

Commission des Coupes :

CO Chavanod – CO Chavanod – JS Reignier

Commission du Statut des Educateurs :

US AAG – FC Thones – FC Cheran – USAV – Haut Giffre

Commission des Délégués :

Foot Sud Gessien

Commission Technique :

ES Douvaine Loisin

Commission de Formation :

FC la Filière

COMMISSION DE DISCIPLINE

Présidence : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Sandrine DEGORNET.

Présents : Denis MOUCHET, Pierre BERNARD.

Réunion du lundi 11-10-2021

Publié le jeudi 14-10-2021

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :
Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

DEMANDE DE RAPPORT

AS THONON : U20 D1 – POULE A – Match n°23405985

US SEMNOZ VIEUGY – AS THONON

Demande de rapport au dirigeant NASSR EDDINE Nabil pour les propos tenus envers l'arbitre de la rencontre, et ce pour le samedi 16/10 dernier délai.

FC BEAUMONT COLLONGES : U20 D1 – POULE C – Match n°23406007

FC BEAUMONT COLLONGES – ESC OLYMPIQUE

Demande de rapport au club de Beaumont Collonges, nous vous prions d'identifier le dirigeant qui était sur le banc de touche, et ce pour le samedi 23/10 dernier délai.

Dossier N°3 - 487/23405853

Séniors D4 – Poule E

FC MARIGNY – CRAN-OLYMPIQUE 2

Sont convoqués le lundi 25 octobre 2021 à 18hrs30

L'arbitre :

CHEIKH BOUKAL Ali

FC MARIGNY :

Le Président ou son représentant
SERVETTAZ Jean-François, arbitre assistant
ACCAMBRAV Ludovic, délégué
GOBERTO Frédéric, éducateur
BLANC Quentin, capitaine et n°1

CRAN OLYMPIQUE :

Le Président ou son représentant
ATAMNA Lakhdar, arbitre assistant
BOUCHARABA Ali, éducateur
AZNAG El Mahdi, capitaine et joueur n°10
BOUCHARABA Hamza, joueur n°8

Dossier N°4 - 489/23405141

Séniors D3 – Poule C

ES SEYNOD 2 – ES MEYTHET

Sont convoqués le lundi 8 novembre 2021 à 18h30 (changement de date)

L'arbitre :

GUERIN Luca

ES SEYNOD :

Le Président ou son représentant
BAUNSKI Jonathan, arbitre assistant
GOBERTO Frédéric, éducateur
BLANC Quentin, capitaine et n°1

ES MEYTHET :

Le Président ou son représentant
ATAMNA Lakhdar, arbitre assistant
BOUCHARABA Ali, éducateur
AZNAG El Mahdi, capitaine et joueur n°10
BOUCHARABA Hamza, joueur n°8

Dossier N°5 - 490/23406167

U17 D2 – Poule D

FC SEMINE – Ent. PAYS DE CRUSEILLES

Sont convoqués le lundi 02 novembre 2021 à 18hrs30

L'arbitre :

DE SOUSA Antonio

FC SEMINE :

Le Président ou son représentant

COTTERIAZ RANNARD Julien, arbitre assistant
 RAMOS Jérôme, éducateur
 MAGNIN Julien, délégué

Ent. PAYS DE CRUSEILLES :

Le Président ou son représentant
 THOMASSON Luc, arbitre assistant
 BRIEGEL Romain, éducateur
 Père de BUFFET David, joueur n°9

Dossier N°6 - 490/23405340

Séniors D4 – Poule A

AG BONS EN CHABLAIS – CSL PERRIGNIER

Sont convoqués le lundi 02 novembre 2021 à 19hrs15

L'arbitre :

MORELL Nicolas

AG BONS EN CHABLAIS :

Le Président ou son représentant
 HALLEMANS Emmanuel, arbitre assistant
 VAUDAUX Mickael, éducateur
 NAVARRO Dimitri, dirigeant
 ARNAUD Aurélien, délégué

CSL PERRIGNIER :

Le Président ou son représentant
 EL MOUSKI Ismaïl, arbitre assistant
 PEREIRA DOS SANTOS Norberto, éducateur
 PEREIRA DOS SANTOS Jean-Pierre, dirigeant
 NICOLINI Romain, joueur n°2

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Mr Pierre BERNARD et Mr Philippe CHEVRIER

Réunion du 11/10/2021

Publiée le 14/10/2021

DECISIONS

MATCH n°23405327

DOSSIER N° 490/02 : MARIN 1 – CHAMPANGES 2 – SENIORS D4 Poule A du 19/09/2021

Considérant qu'au visa de l'article 2.11.2 des RG du District, pour une remise de match, le club recevant contacter doit en priorité le permanent de la Commission Sportive ou à défaut un membre du Comité de Direction au moins 5h avant l'heure fixé au JO du District.

Considérant que le permanent de la Commission Sportive ou le membre du Comité de Direction prendra la décision de remettre ou non le match.

Attendu que le match sus nommé a été remis par MR Richard Michel.

Attendu que Mr Richard Michel n'était ni le permanent de la Commission Sportive du District le weekend end du 19

septembre 2021 ni membre du Comité de Direction du District.

Attendu que dès lors, la procédure n'a pas été respectée.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité au club de Marin pour en reporter le gain au club de Champanges 2 au visa de l'article 2.11.7 des RG du District et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultats :

MARIN 1 : - 1 pt

CHAMPANGES 2 : 3 pt

MARIN 1 : 0 but

CHAMPANGES 2 : 3 buts

A titre subsidiaire, concernant l'attitude de Mr Richard Michel, la Commission des Règlements transmet le dossier à la Commission de Discipline

MATCH n°23405593

DOSSIER N° 490/03 : COMBLOUX 2 – SALLANCHES 2 – SENIORS D4 Poule C du 18/09/2021

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de COMBLOUX concernant le fait que « l'équipe de SALLANCHES étant forfait en Coupe Gambardella, les U18 /U19 ne peuvent jouer ce jour » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Attendu qu'il n'existe aucune interdiction de participer à une autre rencontre pour les joueurs dont l'équipe a déclaré forfait, hormis les cas spécifiés par les règlements

Attendu que les règlements du District ne prévoient que le cas des forfaits des catégories SENIORS et U20 en son article 2.16.2

Attendu que la Coupe Gambardella n'est ouverte qu'au joueurs U18/U19 (voir U17 en surclassement) mais pas aux joueurs U20 ni Séniors.

Attendu que si le forfait d'une équipe supérieure entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures, les équipes U18/U19 jeunes ne saurait être des équipes inférieures par rapport aux équipes Séniors.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n°23405024

DOSSIER N° 490/04 : VIRY 1 – BEAUMONT COLLONGES 2– SENIORS D3 Poule B du 03/10/2021

En la forme

La réserve d'avant-match formulée par le club de VIRY portant sur le fait que « des joueurs de BEAUMONT COLLONGES 2 seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que de l'instruction de la réclamation, il apparaît qu'aucun joueur de BEAUMONT COLLONGES 2 ayant participé à la rencontre sus nommée n'a participé à la rencontre POISY 1 – BEAUMONT COLLONGES 1 D2 Poule B du 11/09/2021, dernier match officiel d'une équipe supérieure précédant la rencontre sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission

compétente pour homologation.

MATCH n°23406419

DOSSIER N° 490/05 : VILLE LA GRAND AJ 2 – THONON AS 1 – U15 D2 Poule C du 03/10/2021

En la forme

La réserve d'avant-match formulée par le club de THONON AS portant sur le fait que « des joueurs de VILLE LA GRAND AJ 2 seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

La réserve d'avant-match formulée par le club de THONON AS portant sur le fait que « qu'un certain nombre de joueurs avaient déjà participé à une rencontre de l'équipe supérieure de AJ VILLE LA GRAND » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que la notion de « un certain nombre de joueurs avait déjà participé à une rencontre de l'équipe supérieure de AJ VILLE LA GRAND » ne correspondant à aucun motif de réclamation officielle.

Considérant que de l'instruction de la réclamation, il apparait qu'aucun joueur de VILLE LA GRAND AJ 2 ayant participé à la rencontre sus nommée n'a participé à la rencontre ANNEMASSE 1 – VILLE LA GRAND AJ 1 U15 R2 Poule D du 26/09/2021, dernier match officiel d'une équipe supérieure précédant la rencontre sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n°23419010

DOSSIER N° 490/06 : BONS EN CHABLAIS 3 – LEMAN PRESQU'ILE 2 – SENIORS D5 Poule E du 03/10/2021

En la forme

La réserve d'avant-match formulée par le club de BONS EN CHABLAIS portant sur le fait que « des joueurs de LEMAN PRESQU'ILE 2 seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Attendu que l'engagement des équipes se faisant avec une équipe 1 et une équipe 2 même si celle-ci évoluent au même niveau.

Attendu que la notion d'équipe supérieure a vocation à s'appliquer même si les deux équipes d'un même club évoluent au même niveau.

Considérant que de l'instruction de la réclamation, il apparait que les joueurs THIBAUT Gillyan, VASQUEZ Diego, HERNANDEZ Anthony et RENAULT Antoine joueurs de LEMAN PRESQU'ILE 2 ont participé à la rencontre MARIN 2 – LEMAN PRESQU'ILE 1 D5 Poule A du 26/09/2021, dernier match officiel d'une équipe supérieure précédant la rencontre sus nommée.

Ils ne pouvaient dès lors participer à la rencontre sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu au club de PRESQU'ILE LEMAN 2 pour en reporter le gain à l'équipe de BONS EN CHABLAIS 3 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultats :

BONS EN CHABLAIS 3 : 3 pts

PRESQU'ILE LEMAN 2 : - 1pt

BONS EN CHABLAIS 3 : 2 buts

PRESQU'ILE LEMAN 2 : 0 but

MATCH n°23404567**DOSSIER N° 490/07 : DOUVAIN LOISIN 1 – EVIAN FC 1 – SENIORS D3 Poule A du 26/09/2021****En la forme**

La réserve d'avant-match formulée par le club de DOUVAIN LOISIN concernant la qualification et/ou la participation des joueurs de l'équipe d'EVIAN FC DAESCHLER Tom, SIDIBE Harouna et THIERY Simon est recevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Après vérification du fichier, il apparaît que les joueurs :

DAESCHLER Tom et SIDIBE Harouna ont une licence enregistrée le 12 septembre 2021 avec une date de qualification au 17 septembre 2021.

Le joueur THIERY Simon a une licence enregistrée le 13 septembre 2021 avec une date de qualification au 18 septembre 2021.

Par suite, ces joueurs étaient régulièrement qualifiés à la date de la rencontre, le 26/09/2021, conformément aux dispositions de l'article 89 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football qui prévoient un délai de quatre jours francs après la date d'enregistrement de la licence.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION D'APPEL

Président : M. PERRISSIN Christian

Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

CONVOCATION

DOSSIER D'APPEL N° 01/2021-2022 :

Appel Disciplinaire du club de CHERAN et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE-SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline

Match n° é23405995 – U20 D1 – du 22/09/2021 : CHERAN FC 1 – LAC BLEU 1

Ce dossier sera étudié le jeudi 21 octobre 2021 à 19h00

au siège du District 4 rue des Verchères 74108 VILLE LA GRAND

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant

L'arbitre de la rencontre :

- M. M'BENGUE Cheikh

Pour le club de CHERAN :

- M. le Président du club ou son représentant
- M. GROS Raphael : Educateur
- M. DOSSIERGOSSAY Eros : Arbitre assistant
- M. DOSSIER Eric : Délégué
- M. POUS Matéo : Joueur
- M. CETIN Ihvan : Joueur

Pour le club de LAC BLEU :

- M. le Président du club ou son représentant
- M. FAVEYROLLES David : Educateur
- M. GOLLIET Julien : Arbitre assistant
- M. GIAMBONA Quentin : Joueur
- M. JOSSERAND Hugo : Joueur

La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF. Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours au moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives. Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance. Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci. Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.

COMMISSION DES JEUNES

Président : Jean-Michel BAULMONT

NOTE AUX CLUBS

La Commission demande à tous les clubs de signaler les « potentielles » défections ou ajouts d'équipe(s) avant le 15 octobre 2021 pour des raisons évidentes d'organisation de la deuxième phase.

Les matchs reportés pour cause de Gambardella ou avec l'accord des clubs (validé par la Commission) seront à jouer le mercredi suivant la date prévue du match.

Tous les matchs en retard doivent être joués avant la dernière journée de la 1^{ère} phase (16/17 octobre), les matchs non joués seront donnés perdu avec 0 points.

U13 – Festival

Equipes qualifiées au 2nd tour – samedi 13 novembre 2021

Allinges – Amphion – Annecy – Annecy le Vieux – Argonay – Beaumont-Collonges – Bonne – Bonneville – Bons en Chablais - Chamonix – Cluses – Combloux/Megève – Cranves-Sales – Divonne – Douvaine-Loisin – ESCO – Ent. Pays de Cruseilles – Foot Sud Gessien – Foot Sud 74 – Gavot – GJ Dingy/Lanfonnet – Bas Chablais – Haut-Giffre – La Filière – Lac Bleu – Leman – Lyaud Armoy – Marignier – Morzine – Neydens – Pays de Gex Foot – Perrignier – Poisy -Prevessin – Reignier – Sallanches – Sauverny – Sciez – Semine – Semnoz-Vieugy – Seynod- Sillingy – St Cergues – St Pierre – Thonon – Thonon Evian GG – Villaz – Ville la Grand – Viuz - Vuache

Feuilles de plateaux manquantes

Foron – La Balme de Sillingy - Meythet – St Jeoire la Tour - Theyez

COMMISSION DES DELEGUES

Présidents : Christian PERRISSIN et Grégoire MOSCATO

NOTE AUX CLUBS

Pour traiter au mieux la désignation d'un délégué, les demandes devront parvenir à la commission pour l'avant dernier lundi (soit 15 jours) précédant la date prévue de la rencontre.

En application de l'article 10-23 des règlements du district

Indemnités des délégués :

- 1) A la charge du club demandant.
- 2) Aux frais des deux (2) clubs lorsque celui-ci est désigné par le district.

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Futsal

Inscriptions plateaux Futsal

Toutes les informations sont sur le PV Futsal

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants

Les plateaux U7 – U9 – U11

Modifications Phase 2

Toutes les demandes de modification de niveau, de rajout/suppression d'équipes doivent être envoyées par mail à **Johann Jarroux (jojarr@gmail.com)** pour le **17 Octobre**.

U11

Le niveau **U11 D4 est supprimé au profit de la création de la Poule Départementale**. Toutes les équipes D4 seront donc automatiquement déplacées en D3.

Rappel des niveaux en u11 :

- Poule Départementale (*attention déplacements importants*)
- D1
- D2
- D3

Merci de revoir les niveaux de vos équipes en conséquence

Les Débutants Tours (u7) et FestiFoot (u9)

Chaque club est invité à participer sur ½ journée. Il est possible de choisir votre venue le matin ou l'après-midi et ce **15 jours** avant la date du DT ou du FF.

Une fois la répartition des clubs faite ici, il appartiendra aux responsables des catégories de s'arranger entre eux pour modifier leur présence.

Pour garantir un bon accueil et déroulement des FF, il est rappelé que seuls les u9 (2^{èmes} années) sont invités à participer. **A noter que le PASS SANITAIRE sera demandé à l'entrée des stades concernés par l'obligation légale (éducateurs, parents...)**

Débutants Tour

Matin : Accueil de **9h30 à 9h50** - Fin à 11h45

Après-midi : Accueil de **13h30 à 13h50** – Fin à 15h45

16.10 : Fillinges

Equipes invitées le matin (51) : Amancy (7) – Annemasse Ambilly Gaillard (8) – Arenthon (2) – Cranves-Sales (6) – Etrembières (2) – Evires (1) – Fillinges (6) – Foron (1) – Reignier (7) – Salèves (2) – St Cergues (1) – St Jeoirien (1) – Vetraz (7)

Equipes invitées l'après-midi (27) : Annemasse Ambilly Gaillard (8) – Bonne (2) – Cornier (3) – St Jeoire la Tour (3) – Vallée Verte (3) – Ville la Grand (5) – Viuz (3)

20.11 : Semine

27.11 : Valleiry

Dates des plateaux

Plateaux des 23 ou 24 Octobre 2021 :

- Equipes inscrites

U9

Samedi 23 : Odyssée (4) - Sauverny (2) - Thonon (6)

Dimanche 24 : CBF 74 (3)

U11

Samedi 23 : Etrembières (2) – Odyssée (1) - Sauverny (1) - Thonon (4)

Dimanche 24 : CBF 74 (2)

- 18 ou 19 Décembre 2022

- 15 ou 16 Janvier 2022

- 22 ou 23 Janvier 2022

- 29 ou 30 Janvier 2022

- 5 ou 6 Février 2022

Inscriptions pour les plateaux des 23 ou 24 Octobre via le lien <https://forms.gle/YaA9thYi3xxqTaEg8> pour le **vendredi 15 Octobre**.

Organisations

U9 :

- 8 équipes maximum par plateau
- Pratique sur ½ 5 matchs 10'
- Matches à 4c4 ou 5c5 (accord commun lors du plateau)

U11 :

- 4 équipes maximum par plateau
- Pratique sur le terrain complet
- 6 matchs de 8' par équipe (matchs aller/retour)
- Matches à 5c5

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la commission Futsal via son président BOISSON Pierre - boisson.p74@gmail.com

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

- FUTSAL BOURGET UNITED 1 et 2
- U S CHARTREUSE GUIERS 1
- ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE 1 et 2

Pour le District HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

- FUTSAL LAC ANNECY 2
- L'ODYSSEE 1
- FUTSAL RUMILLY VALLIERES SUR FIER 1
- THONON LES BAINS US 1
- CBF 74 1

SOIT 10 EQUIPES

Le calendrier est en ligne sur le site du District de la Savoie.

Le tableau des renseignements clubs également avec quelques petites modifications

Rappels :

Les rencontres sont paramétrées aux lundis par défaut, environ 3 semaines avant, le calendrier réel est mis à jour par le District de Savoie

1 arbitre par rencontre désigné par le district d'appartenance aux clubs recevant.

Utilisation systématique de la FMI

Obligation de passer par Footclub pour modification d'horaires, dates ou lieux de rencontres.

COUPE DE SAVOIE

Toutes les équipes du championnat Futsal sont inscrites d'office à la coupe, 1 par club donc

- FUTSAL BOURGET UNITED 1
- U S CHARTREUSE GUIERS 1
- ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE 1
- Pour le District HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX
- FUTSAL LAC ANNECY 2
- L'ODYSSEE 1
- FUTSAL RUMILLY VALLIERES SUR FIER 1
- THONON LES BAINS US 1
- CBF 74 1

Soit 8 équipes

Elle est également ouverte aux clubs traditionnels Savoyards, inscription sur Footclub.

PREMIERE JOURNEE DE CHAMPIONNAT

A FUTSAL ROCHETTE O 1 CONTRE CBF74

VENDREDI 22 OCTOBRE 2021 GYMNASSE DU CENTENAIRE A VALGELON LA ROCHETTE
RENCONTRE A 21H00 OUVERTURE 20H00

A S THONON LES BAINS CONTRE A FUTSAL ROCHETTE O 2

RENCONTRE REMISE A UNE DATE ULTERIEURE

MAISON DES SPORTS AVENUE DE LA GRANGETTE A THONON LES BAINS

FUTSAL BOURGET UNITED 1 CONTRE U S CHARTREUSE GUIERS

JEUDI 21 OCTOBRE 2021 A 21H00 OUVERTURE 20H00

GYMNASSE LE BOCAGE RUE COSTA DE BEAUREGARD 73000 CHAMBERY

FUTSAL RUMILLY VALLIERES SUR FIER CONTRE FUTSAL BOURGET UNITED 2

MARDI 19 OCTOBRE 2021 A 19H15 OUVERTURE 18H15

GYMNASSE MONERY 10 RUE DE L'INDUSTRIE 74150 RUMILLY

L'ODYSSEE CONTRE FUTSAL LAC ANNECY 2

MERCREDI 20 OCTOBRE 2021 A 20H30 OUVERTURE 19H30

GYMNASSE DE LA DIAMANTERIE CHEMIN DE BOURDIGNY 01630 ST GENIS POUILLY

COMMISSION FEMININES

Présidente : Claude GRANGE

PRATIQUE

PLATEAUX FEMININ

SAMEDI 23 OCTOBRE 2021

Des plateaux féminins sont proposés pour les équipes féminines (d'U7F à U13F)

à VILLE LA GRAND , à BALLAISON et à ALBY SUR CHERAN de 10h00 à 12h00,

Foot à 4 (sous-catégorie U7-U8-U9) pratique 4 contre 4

Foot à 5 (sous-catégorie U9-U10-U11) pratique 5 contre 5

Foot à 8 (sous-catégorie tolère U10-U11-U12-U13) pratique 8 contre 8

Le nombre de places est limité.

Les inscriptions seront validées dans l'ordre d'arrivée des engagements !!

VILLE LA GRAND (Equipes inscrites)

FOOT à 4 : TEGG 1 ; TEGG 2; Fillinges 1 ; Fillinges 2; Vetraz ; AS Thonon; Cranves Sales; Morzine; Ville LG; Ayse ; Cluses 1 ; Cluses 2 ; La Roche/St Pierre 1 et La Roche/St Pierre 2 et Annemasse

FOOT à 5 : TEGG 1 ; TEGG 2; Bons en Chablais; Beaumont 1 ; Beaumont 2; Fillinges; AS Thonon; Marignier; Morzine ; Ayse ; Cluses 1 ; Cluses 2 ; Douvaine ; Vetraz ; Annemasse GA ; Reignier 1 ; Reignier 2 ; Viry ; La Roche/St Pierre 1 et La Roche/St Pierre 2

FOOT à 8 : TEGG ; Vetraz ; Ville la G ; Ayse 1 ; Ayse 2 ; Cluses 1 et Cluses 2 ; La Roche/St Pierre BALLAISON (Equipes inscrites)

FOOT à 8 : Ballaison ; Perrignier ; AS Thonon ; Morzine ; Douvaine et Annemasse

ALBY SUR CHERAN (Equipes inscrites)

FOOT à 4 : Annecy le vx/Argonay/Lanfonnet ; Cheran et PFA

FOOT à 5 : Annecy le vx/Argonay/Lanfonnet ; Cheran ; GFA et PFA

FOOT à 8 : Lac Bleu ; Annecy le vx/Argonay/Lanfonnet ; Cheran ; GFA ; La semine et PFA

TECHNIQUE

PPF FEMININ

Dans le cadre du « plan de performance fédéral » toutes les joueuses U12F, U13F et U14F sont invitées à participer au 1^{er} centre d'animation féminin qui aura lieu pendant les vacances de la Toussaint.

- Rassemblements de joueuses U14F dans 2 secteurs du département.

Toutes les joueuses U14F (licenciées FFF nées en 2008) de participer à un des deux centres d'animation féminin.

Objectifs :

Rassembler les joueuses

Approfondir les connaissances footballistiques

Identifier des profils de joueuse

Former la sélection Haute Savoie U14F qui participera au challenge inter district

Jours/Horaires et site d'entraînement : (je choisis le lieu le plus proche de mon domicile)

- vendredi 29 octobre 2021 au Stade de Meythet de 9h30 à 16h30
- Ou
- vendredi 5 novembre 2021 Stade de Marignier de 9h30 à 16h30

Inscription en cliquant et en renseignant le lien suivant :

<https://forms.gle/WpoCWZT4VQrHL1fc6>

Liste des joueuses U14F déjà inscrites :

- ALEYA Elissa
- Arbod Emma
- BERNARD Neïla
- Cambon Émily
- Cambon Émily
- Chaaban Céline
- Chaaban Céline
- Chamot Mathilde
- Cornali Anne-Augustine
- COUJI Méliã
- Daubias Anaëlle
- DESBOEUFs Lola
- El Hammouchi Inaya
- Guillet Juliette
- Lamgharaz Cantin zaïna
- Lily firinu
- LOUP Ninon
- LUCAS Céliã
- Lucht Loanne
- Mathilde Chamot
- michaud maddy
- Mikaelyan Milen
- Mouradi Sheryane
- NGWETH BISSOU Albert
- Papillon djina
- POINTE Victoire
- Prévost Louane
- ROSSITER Charlotte
- VUARAND Cyrielle

➤ Rassemblements de joueuses U12F/U13F dans 2 secteurs du département.

Toutes les joueuses U12F-U13F (licenciées FFF nées en 2010 et 2009) de participer à un des deux centres d'animation féminin.

Objectifs :

Rassembler les joueuses

Approfondir les connaissances footballistiques

Identifier des profils de joueuse

Former les sélections Haute Savoie U12F et U13F (tournois inter district)

Jours/Horaires et site d'entraînement : (je choisis le lieu le plus proche de mon domicile)

- Mercredi 3 novembre 2021 au Stade de Meythet de 9h30 à 16h30

Ou

- Jeudi 4 novembre 2021 Stade de Marignier de 9h30 à 16h30

Inscription en cliquant et en renseignant le lien suivant :

<https://forms.gle/h7ueFGwYTnqCE4XA6>

Liste des joueuses U12F et U13F déjà inscrites :

- Ablondi Célia
- Abry-Léa
- ADEMI Pranvera
- Amélie Ravier
- Assi amarens
- Bersier Emma
- Bizcarrondo Lana
- Bucaille Justine
- Bühler Julia
- BURDET Mathilde
- Calleda-Maeva
- Catelin Olivia
- CHARRIERE LEANE
- Chenal Audrey
- Cherkaoui Yasmine
- Chevillard-Thiboud Léane
- Chlea chaumont
- COETSIER Pauline
- Cortequisse Célia
- Dessaux Maïlys
- Faramaz Magnani Romane
- Felbacq-Gohier Maylane
- Felbacq-Gohier Maylane
- FILIAS LILOU
- Forner Juline
- GABORIEAU Yvonnice
- Greiter Sarah
- Guigue-berthet Jessie
- Jullien Clara
- LE NALLIO PENIGUEL Sathyne
- Lefort Tifène
- Lermat Camille
- Lia GOMES-FERNANDES
- MARTIN CLELIA
- Mounivong-Druelle Marielle
- MUGNIER CHARLYNE
- Perron Laurent
- Piovesan Elina
- Porret Soline
- Rabbiosi Paola
- Ribeiro lola
- Ribeiro Mya
- Richard Eva
- Roman Océane
- SAHRAOUI Lamia
- Seghier lina
- taurant Inès
- TAYLOR Mathilde
- VACHER Pauline
- Zouaoui Jana

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « Documents » rubrique « Fiche et Formulaire » sous rubrique « Docs Féminine ».